

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal sur convocation du trois avril s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence du Maire, John BILLARD.

Étaient présents : John BILLARD, Jean-Michel MOLLOT, Patricia ALAIZEAU, Philippe CARCEL, Marc BOUCEY, Jean-François BLONDEL, Marinette PELLERAY, Sylvie NAUD, Christian BRIGAND.

Conseillers en exercice : 09 Conseillers présents : 09

A l'ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 08 février 2019 ;
 1. Vote du compte de gestion et du compte administratif 2018 du budget de l'eau ;
 2. Vote de l'affectation des résultats 2018 du budget de l'eau ;
 3. Vote du budget primitif 2019 du service de l'eau ;
 4. Vote du compte de gestion et du compte administratif 2018 du budget communal ;
 5. Vote de l'affectation des résultats 2018 du budget communal ;
 6. Vote du budget primitif communal 2019 ;
 7. Vote des taxes locales 2019 ;
 8. Délibération relative à la remise aux normes et aux remplacements des points lumineux de l'éclairage public avec choix sur la durée d'amortissement ;
 9. Délibération relative à la désignation d'un(e) délégué(e) parmi le Conseil Municipal pour représenter la commune au sein de la commission tourisme ;
 10. Délibération relative au choix des matériaux pour un remplacement de clôture au Bourbier ;
 11. Informations diverses :
 - Réactualisation du devis concernant la construction d'un abri pour le véhicule communal ;
 - Nouveau devis concernant un disque dur électronique pour le poste informatique du secrétariat ;
 - Visite du Sénat du Conseil Municipal en septembre 2019.
 12. Questions diverses.

Ouverture de la séance : 20H00

Désignation du secrétaire de Séance : Marinette PELLERAY

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 08 février 2019.

Introduction :

M le Maire remercie le Conseil Municipal pour sa présence lors de la cérémonie de remise de Médaille de Chevalier dans l'Ordre du Mérite du vendredi 29 mars dernier. Il a été très touché par le discours de Patricia ALAIZEAU et des cadeaux reçus de la part du Conseil. A son tour, le

Conseil Municipal félicite et remercie le Maire pour cette invitation.

DÉLIBÉRATION N° 1904-01

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018
ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET DE L'EAU**

M le Maire rappelle que le compte de gestion du receveur retrace les opérations effectuées par le comptable du trésor au cours de l'année écoulée et permet de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et l'ordonnateur.

M le Maire présente ensuite le compte administratif 2018 du budget du service de l'eau qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	16 283,52	24 629,56	40 913,08
Recettes	11 264,96	51 981,18	63 246,14
Résultat de l'exercice 2018	- 5 018,56	27 351,62	22 333,06
Résultat de clôture 2017	11 993,24	- 14 851,47	- 2 858,23
Part affecté à l'investissement 2018		0	
Résultat de clôture 2018	6 974,68	12 500,15	19 474,83

M le Maire se retire de la salle du Conseil et Jean-François BLONDEL, doyen de l'assemblée soumet au vote le compte de gestion et le compte administratif du budget du service de l'eau de l'année 2018 tel que présenté ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2018 et adopte le compte administratif 2018.

DÉLIBÉRATION N° 1904-02

AFFECTATION DES RESULTATS 2018 AU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent de 6 974,68 € et celui de la section d'investissement un excédent également de 12 500,15 €.

M le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2018 du Budget du service de l'eau comme suit :

- Au compte 002 (RF) : résultat de fonctionnement reporté : 6 974,68 €
- Au compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 0 €
- Au compte 001 (RI) : résultat d'investissement reporté : 12 500,15 €

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'affecter les résultats 2018 du Budget du service de l'eau comme présenté ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 1904-03

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU SERVICE DE L'EAU

M le Maire présente en détail le Budget primitif du service de l'eau pour l'année 2019.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le Budget primitif du service de l'eau tel que proposé par M le Maire qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour le fonctionnement à 17 274,68 € et en investissement à 18 616,04 €.

DÉLIBÉRATION N° 1904-04

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018
ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL**

M le Maire rappelle que le compte de gestion du receveur retrace les opérations effectuées par le comptable du trésor au cours de l'année écoulée et permet de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et l'ordonnateur.

M le Maire présente ensuite le compte administratif 2018 du budget principal qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	168 578,67	28 629,08	197 207,75
Recettes	186 441,37	51 824,01	238 265,38
Résultat de l'exercice 2018	17 862,70	23 194,93	41 057,63
Résultat de clôture 2017	82 208,73	- 36 039,49	46 169,24
Part affecté à l'investissement 2018		24 823,29	
Résultat de clôture 2018	75 248,14	- 12 844,56	62 403,58

M le Maire se retire de la salle du conseil et Jean-François BLONDEL, doyen de l'assemblée soumet au vote le compte de gestion et le compte administratif du budget principal tel que présenté ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2018 et adopte le compte administratif 2018.

DÉLIBÉRATION N° 1904-05

AFFECTATION DES RESULTATS 2018 AU BUDGET PRINCIPAL

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent de 75 248,14 € et celui de la section d'investissement un déficit de - 12 844,56 €.

Le budget principal 2018 présente des restes à réaliser (RAR) en recettes pour 1 664,00 €, le besoin de financement sera donc de 11 180,56 € (12 844,56 € - 1 664 €).

M le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2018 du Budget principal comme suit :

- Au compte 002 (RF) : résultat de fonctionnement reporté : 64 067,58
- Au compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 11 180,56 €
- Au compte 001 (DI) : résultat d'investissement reporté : - 12 844,56 €

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'affecter les résultats 2018 du Budget principal comme présenté ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 1904-06
VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2019

M le Maire présente en détail le Budget primitif principal pour l'année 2019.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le Budget primitif principal tel que proposé par M le Maire qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour le fonctionnement à 242 874,80 € et en investissement à 101 760,65 €.

DÉLIBÉRATION N° 1904-07
VOTE DES TAUX DES 3 TAXES LOCALES POUR 2019

Les taxes locales (TH et TFNB) ayant légèrement augmenté en 2018, M le Maire propose d'appliquer pour 2019 les taux identiques à l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux des 3 taxes locales telles que présentées ci-dessous

	Taux 2019	Rappel Taux 2018
Taxe d'habitation :	8,00 %	8,00 %
Taxe sur le foncier bâti :	16,91 %	16,91 %
Taxe sur le foncier non bâti :	38,23 %	38,23 %

Le produit attendu serait d'environ 105 000,00 € pour l'année 2019.

DÉLIBÉRATION N° 1904-08
**MISE AUX NORMES ET REMPLACEMENT DES POINTS LUMINEUX ÉCLAIRAGE PUBLIC
ET CHOIX SUR LES DURÉES D'AMORTISSEMENT**

M le Maire rappelle qu'à la suite d'un diagnostic d'éclairage public réalisé par Synelva, il convient de remettre aux normes la quasi-totalité des installations vétustes de la commune. Occasion pour remplacer 150 points lumineux « néons » par de la LED. Les travaux seraient réalisés par l'entreprise Eiffage (pour le compte de Chartres Métropole) répartis en 3 tranches suite à un découpage cartographique. (T1 : 50 points lumineux, T2 : 51 points lumineux et T3 : 49 points lumineux). M le Maire rappelle que l'Éclairage Public est une compétence transférée à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche qui, à ce titre, sera maître d'ouvrage. Ainsi, c'est elle qui prend en charge la commande et le financement après avis de la commune. La commune remboursera la Communauté de Communes via un fonds de concours déduction faite de la part restant à la charge de la Communauté de Communes en fonction des priorités de mises aux normes (environ 75%).

Vu le coût important pour la commune (environ 35.000 €), M le Maire proposera à la Communauté de Communes de réaliser les trois tranches de travaux en seule fois et d'échelonner le versement du fonds de concours sur 3 ans. Dans le cas contraire, les travaux seront réalisés par tranche annuellement avec versement du fonds de concours l'année N+1. D'autre part, M le Maire propose d'amortir ces travaux sur 25 ans.

Enfin, suite au remplacement de 2 lampadaires pour un montant total de 559,10 € en 2017 à La Hallière et en 2018 avenue de la Gare, M le Maire propose d'amortir ces travaux sur 5 ans à raison de 111,82 €/an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

1 - La réalisation des travaux de remise aux normes et remplacement des points lumineux suivants :

Tranche 1 (Devis N° 38CM14230A) : pour un montant de 36 276,50 € HT

Tranche 2 (Devis N° 38CM14234A) : pour un montant de 36 582,90 € HT

Tranche 3 (Devis N° 38CM14235A) : pour un montant de 34 791,10 € HT

2 - Une durée d'amortissement de 25 ans pour les travaux mise aux normes et remplacement LED.

3 - Une durée d'amortissement de 5 ans pour les 2 lampadaires remplacés en 2017 & 2018.

DÉLIBÉRATION N° 1904-09

**DÉSIGNATION D'UNE DÉLÉGUÉE PARMI LE CONSEIL MUNICIPAL
POUR REPRÉSENTER LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION TOURISME**

M le Maire informe que la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche a pris la compétence "Tourisme" auprès des offices de tourisme de Courville-sur-Eure et Illiers-Combray. A cet effet, dans chaque commune il convient de désigner une personne qui aura pour mission de faire connaître et mettre en valeur son territoire communal.

M le Maire propose Mme Sylvie NAUD, qui accepte d'assurer cette représentation,

Aucun autre Conseiller proposant sa candidature, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Sylvie Naud comme déléguée de la commission tourisme.

DÉLIBÉRATION N° 1904-10

**CHOIX DES MATERIAUX POUR LA REALISATION
D'UNE CLOTURE PARCELLE ZH 100 CHEMIN DU BOURBIER**

Vu la délibération 1203-11 du 30/03/2012 rendant obligatoire la déclaration préalable pour tout projet de clôture,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours d'élaboration,

M le Maire soumet au conseil municipal le projet de pose de clôture envisagé par le propriétaire de la parcelle ZH 100 située chemin de la Forêt, en effet, après arrachage de sa haie, le propriétaire souhaite poser des panneaux béton sur une longueur de 20 m par 1,50 m de haut.

Le projet étant situé dans un secteur non protégé et vu la hauteur raisonnable de la clôture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le choix des matériaux pour la réalisation de la clôture.

Informations Diverses :

- Le devis de Brico Fontaine réactualisé (achat matériaux) pour la construction d'un abri pour le véhicule communal s'élève à 928,70 € TTC.
- Un devis pour un disque dur électronique a été demandé à PRSoft notre prestataire informatique, son montant est de 217,79 € TTC. Il servira à donner plus de puissance au poste informatique du secrétariat de la mairie et évitera surtout d'avoir à changer l'ensemble du matériel.
- Une visite au Sénat suivi d'un déjeuner est prévue en septembre pour l'ensemble des conseillers municipaux et du personnel communal. Mme Françoise Ramond, Sénatrice

d'Eure-et-Loir, nous fera le plaisir de nous accueillir pour nous faire découvrir ce haut lieu. Nous aurons également l'opportunité d'assister à des questions au gouvernement. Les frais de transport de cette journée seront pris en charge par la commune.

- Le Conseil Municipal remercie M Tricard, dirigeant de l'entreprise ayant la charge pour SFR Collectivité de raccorder les abonnés à la fibre, a souhaité apporter sa contribution à la Commune en offrant le raccordement THD au local de télémédecine. Il se chargera personnellement de l'installation.
- Date à retenir pour le repas des Anciens : le dimanche 06 octobre 2019.
- M Dancelme a informé la mairie ce jour de la dégradation importante du chemin de Tournebride et demande de voir ce qu'il serait possible de faire. Le conseil municipal prend connaissance de sa demande et s'assurera qu'il s'agisse bien d'un chemin communal. Si tel est le cas les travaux seront à prévoir au prochain au budget municipal. Dans le cas contraire, le service des routes du département sera informé pour une intervention.
- Le Favril Info N° 28 sera distribué cette semaine sous sa nouvelle version en collaboration avec une agence locale "Ecrire et Dire". L'ensemble du conseil municipal est très satisfait du rendu final.
- M le Maire tient à remercier Sylvie NAUD et Philippe CARCEL pour la mission qui leur a été confiée portant sur une mise à jour des informations issues des concessions du cimetière du Favril.

Questions diverses :

- Sylvie NAUD signale des passages fréquents de camions 38 T sur la RD 128 dans le sens La Hallière → Friaize. Peut-être s'agit-il de travaux dans les environs ou d'une déviation GPS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 21H45

Le Maire
John BILLARD

Le Secrétaire
Marinette PELLERAY